



EUROSTOXX BANKS QUOTIDIEN JUIN 2019

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION : DU 11 MARS 2019 AU 31 MAI 2019

(pouvant être clôturée sans préavis)

Titre de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en **cours de vie et à l'échéance**

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »

- Émetteur : BNP Paribas Issuance B.V.⁽¹⁾, véhicule **d'émission** dédié de droit néerlandais.
Garant de la formule : BNP Paribas S.A.⁽¹⁾.
L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de **l'Émetteur** ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.
- Durée **d'investissement** conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement : 10 ans (en **l'absence** de remboursement anticipé automatique).
L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies.
- Éligibilité : Compte titres, contrat **d'assurance-vie** ou de capitalisation.
Dans le cas **d'un** contrat **d'assurance-vie** ou de capitalisation, **l'entreprise d'assurance** ne **s'engage** que sur le nombre **d'unités** de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur **d'actifs** sous-jacents, **n'est** pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de **l'évolution** des marchés financiers.
- ISIN : FR0013406279

(1) Notations de crédit au 27 février 2019 :

- BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A, Moody's Aa3 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de **l'Émetteur** et du Garant de la formule.

Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment

Communication à caractère promotionnel

NEXO
CAPITAL

Eurostoxx Banks Quotidien Juin 2019, titre de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à la Date d'Échéance⁽²⁾, présente les caractéristiques suivantes :

- Une exposition liée à l'indice Euro Stoxx® Banks (ci-après « l'indice »), composé des 26 principales entreprises catégorisées comme « Banques » selon les critères de classification de Stoxx (selon le critère de capitalisation de marché flottante). Les dividendes ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à sa performance, ce qui est moins favorable à l'investisseur.
- En cours de vie, un possible remboursement anticipé automatique du capital activable chaque jour de Bourse à partir du 4 juin 2020 (inclus) avec **versement d'un gain potentiel de 9 %⁽¹⁾ par année écoulée (soit un gain d'environ 0,02466 % par jour calendaire) depuis la Date de Constatation Initiale (exclue)⁽²⁾**, dès lors que l'indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial à une Date de Constatation Quotidienne de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net maximum de 7,56 %⁽³⁾) ;
- À l'échéance des 10 ans :
 - Un remboursement de l'intégralité du capital majoré d'un gain de 9 %⁽¹⁾ par année écoulée depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾, si l'indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net de 5,54 %⁽³⁾) ;
 - Un remboursement de l'intégralité du capital⁽¹⁾ si l'indice clôture en baisse, mais que cette baisse n'excède pas 50 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net de -1 %⁽³⁾) ;
 - Une perte en capital partielle ou totale, si l'indice clôture en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾. L'investisseur subit dans ce cas une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'indice.

Eurostoxx Banks Quotidien Juin 2019 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

NB :

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions et/ou prélèvements applicables au cadre d'investissement.
- Les montants de remboursement présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation⁽²⁾ ou à la Date d'Échéance le 18 juin 2029). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 4 juin 2019) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique ou Final selon les scénarios.
- Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et de faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant de la formule.

AVANTAGES

- Objectif de gain de 9 %⁽¹⁾ par année écoulée : (soit un gain d'environ 0,02466 % par jour calendaire écoulé) depuis la Date de Constatation Initiale (exclue)⁽²⁾, dès lors qu'à une Date de Constatation Quotidienne de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾, l'indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial.
- Possible remboursement rapide : potentiel remboursement anticipé automatique activable chaque jour de Bourse à partir du 4 juin 2020 (inclus), dès lors qu'à une Date de Constatation Quotidienne de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾, l'indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial
- Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital⁽¹⁾ à la Date d'Échéance⁽²⁾ : dès lors que l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾.

INCONVÉNIENTS

- Risque de perte partielle ou totale en capital :
 - En cours de vie : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur, au moment de la sortie.
 - Au terme des 10 ans : en cas de baisse du niveau de l'indice de plus de 50 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾.
 - L'instrument financier est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant la Date d'Échéance⁽²⁾.
- Plafonnement des gains : le gain potentiel est fixé à 9 %⁽¹⁾ par année écoulée (soit un gain maximum d'environ 0,02466 % par jour calendaire) depuis la Date de Constatation Initiale (exclue)⁽²⁾, même en cas de hausse du niveau de l'indice supérieure à ce montant (le taux de rendement annuel net maximum est de 7,56 %⁽³⁾).
- Dividendes éventuellement versés par les actions qui composent Euro Stoxx® Banks non réinvestis : ils ne bénéficient donc pas à la performance de l'indice: ceci résulte, pour l'investisseur, en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis.
- Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance : elle peut varier de 1 an à 10 ans.
- Risque de crédit : l'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule (qui induit un risque sur la valeur de marché du Titre de créance) et supporte le risque d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que le risque d'une faillite, d'un défaut de paiement et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations qui peuvent être modifiées à tout moment ne sauraient constituer un argument à la souscription du produit.
- Forte variabilité du montant remboursé à la Date d'Échéance⁽²⁾ : il est très sensible à une faible variation du niveau de l'indice autour du seuil de perte en capital, soit 50 % de baisse par rapport à son niveau initial.

(1) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement

(2) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

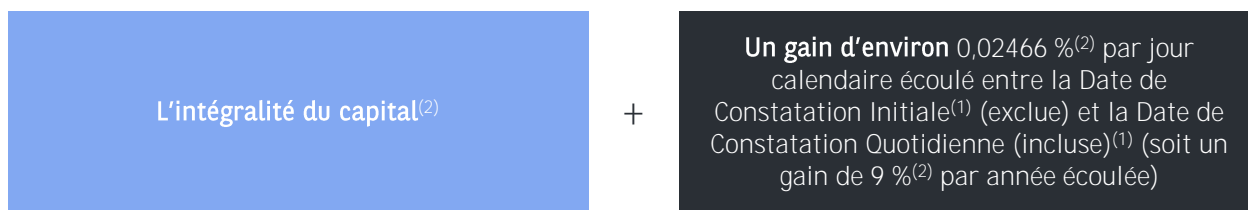
(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 4 juin 2019) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique ou Final selon les scénarios.

A la Date de Constatation Initiale, le 4 juin 2019, on observe le niveau de clôture de l'indice Euro Stoxx® Banks et on le retient comme son niveau initial.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE

A partir du 4 juin 2020 (inclus) jusqu'à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾ (exclue), on observe, à chaque Date de Constatation Quotidienne de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾, le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à l'une de ces dates, l'indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ correspondante :



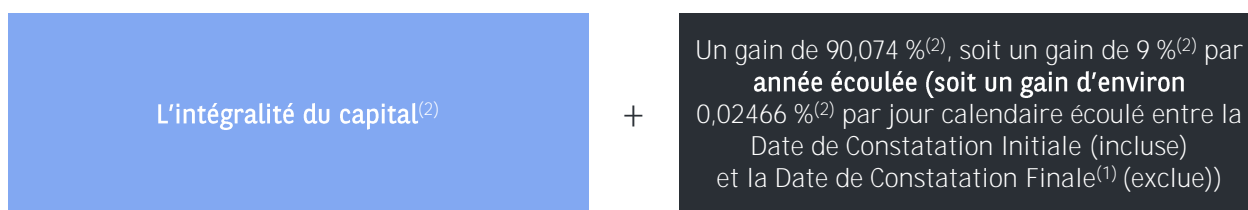
Soit un taux de rendement annuel net compris entre 5,54 %⁽³⁾ et 7,56 %⁽³⁾ selon le jour de remboursement.

- Sinon, si, à l'une de ces dates, l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial, le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE⁽¹⁾

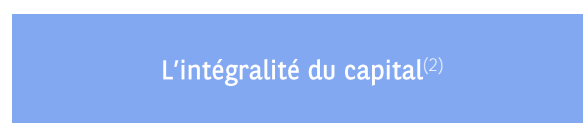
Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la Date de Constatation Finale le 4 juin 2029, le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à cette date, l'indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial, l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance, le 18 juin 2029 :



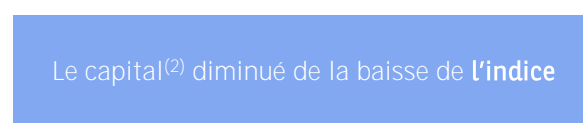
Soit un taux de rendement annuel net de 5,54 %⁽³⁾.

- Si, à cette date, l'indice clôture en baisse mais que cette baisse **n'excède** pas 50 % par rapport à son niveau initial, l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance, le 18 juin 2029 :



Soit un taux de rendement annuel net de -1 %⁽³⁾.

- Si, à cette date, l'indice clôture en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial, l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance, le 18 juin 2029 :



L'investisseur subit donc une perte en capital partielle ou totale.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement

(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 4 juin 2019) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique ou Final selon les scénarios.

ILLUSTRATIONS

● Niveau de l'indice

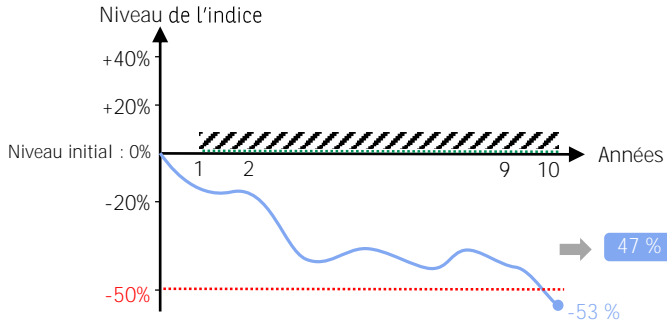
--- Seuil de perte en capital à l'échéance

--- Seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement anticipé automatique avec gain

▨ Période de constatation quotidienne de remboursement anticipé automatique

■ Pourcentage du capital remboursé

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSSE DU NIVEAU DE L'INDICE À LA DATE DE CONSTATATION FINALE⁽²⁾ EN DESSOUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE

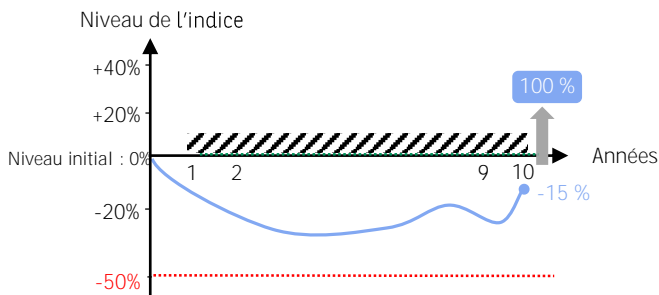


- À chaque Date de Constatation Quotidienne de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾, du 4 juin 2020 au 1^{er} juin 2029 (inclus), l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de remboursement anticipé automatique. Le produit continue.
- A la Date de Constatation Finale, le 4 juin 2029, l'indice clôture en baisse de 53 % par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance. Le produit est remboursé à la Date d'Échéance⁽¹⁾ avec une perte en capital.

Montant remboursé : intégralité du capital⁽¹⁾ - 53 % = 47 % du capital⁽¹⁾, soit un taux de rendement annuel net de -8,17%⁽³⁾ (inférieur à celui de l'indice égal à - 7,24 %).

Dans le cas le plus défavorable où **l'indice** clôturerait en baisse par rapport à son niveau initial à toutes les Dates de Constatation Quotidienne de Remboursement Automatique⁽²⁾ et céderait **l'intégralité** de sa valeur à la Date de Constatation Finale⁽²⁾, la somme restituée serait nulle et la perte en capital totale.

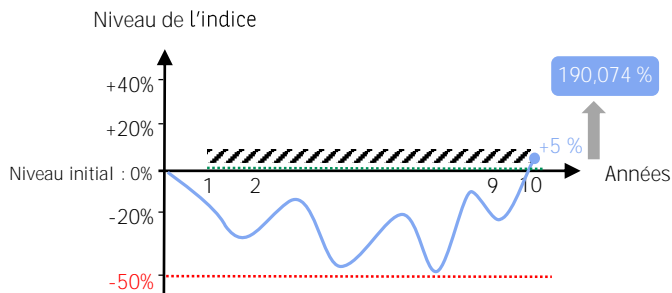
SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSSE DU NIVEAU DE L'INDICE À LA DATE DE CONSTATATION FINALE⁽²⁾ AU-DESSUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE MAIS EN-DESSOUS DU SEUIL DE DÉCLENCHEMENT DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE AVEC GAIN



- À chaque Date de Constatation Quotidienne de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾, du 4 juin 2020 au 1^{er} juin 2029 (inclus), l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de remboursement anticipé automatique. Le produit continue.
- A la Date de Constatation Finale, le 4 juin 2029, l'indice clôture en baisse de 15 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance. Le produit est intégralement remboursé.

Montant remboursé : intégralité du capital⁽¹⁾, soit un taux de rendement annuel net de -1 %⁽³⁾ (supérieur à celui de l'indice égal à - 1,61 %).

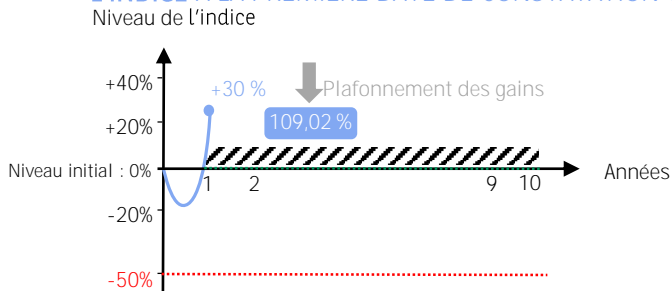
SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DU NIVEAU DE L'INDICE À LA DATE DE CONSTATATION FINALE⁽¹⁾ AU-DESSUS DU SEUIL DE REMBOURSEMENT AVEC GAIN



- À chaque Date de Constatation Quotidienne de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾, du 4 juin 2020 au 1^{er} juin 2029 (inclus), l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de remboursement anticipé automatique. Le produit continue.
- A la Date de Constatation Finale, le 4 juin 2029, l'indice clôture en hausse de 5 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de remboursement avec gain. Le produit est intégralement remboursé.

Montant remboursé : intégralité du capital⁽¹⁾ + gain de $(3653 \times 0,02466 \% = 90,074 \%) = 190,074 \%$ du capital, soit un taux de rendement annuel net de 5,54 %⁽³⁾ (supérieur à celui de l'indice égal à 0,487 %).

SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS : FORTE HAUSSE DU NIVEAU DE L'INDICE À LA PREMIÈRE DATE DE CONSTATATION QUOTIDIENNE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE⁽¹⁾



- Au cours de la première année jusqu'au 4 juin 2020 (exclu), quel que soit le niveau de l'indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit, qui continue.
- Le 4 juin 2020, l'indice clôture en hausse de 30 % par rapport à son niveau initial. Le produit est automatiquement remboursé par anticipation avec gain.

Montant remboursé : intégralité du capital⁽¹⁾ + gain de $(366 \times 0,02466 \% = 9,02 \%) = 109,02 \%$ du capital, soit un taux de rendement annuel net de 7,56 %⁽³⁾ (inférieur à celui de l'indice égal à 28,66 %, du fait du plafonnement des gains).

Dans le cas où, à une Date de Constatation Quotidienne de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ ou à la Date de Constatation Finale⁽²⁾, **l'indice** clôturerait exactement à son niveau initial ou légèrement en hausse par rapport à son niveau initial, le rendement du produit serait meilleur que celui de **l'indice**, du fait de la fixation des gains à 9 %⁽¹⁾ par année écoulée.

(1) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement

(2) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 4 juin 2019) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique ou Final selon les scénarios.

PRÉSENTATION DE L'INDICE EURO STOXX® BANKS (dividendes non réinvestis)

DESCRIPTION

L'indice Euro Stoxx® Banks est composé des 26 principales entreprises catégorisées comme « Banques » selon les critères de classification de Stoxx (selon le critère de capitalisation de marché flottante); c'est-à-dire, présentant des sources de revenus principales similaires et fournissant un large éventail de services financiers, notamment banque de détails, prêts et transferts d'argent. Il a été lancé le 31 décembre 1991.

Pour résumer, les caractéristiques de l'indice Euro Stoxx® Banks sont :

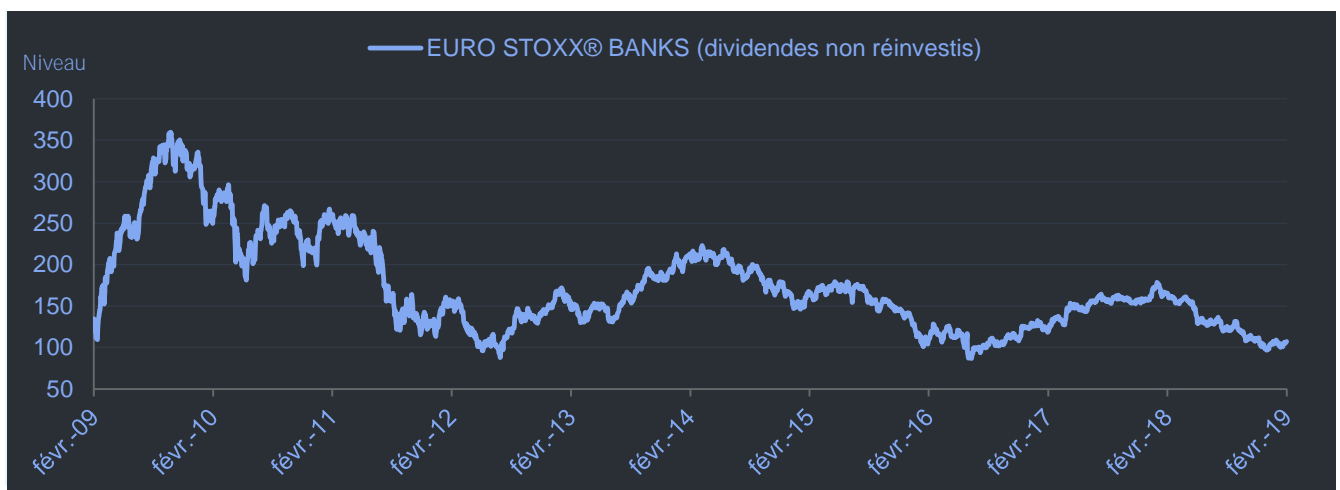
- L'indice est calculé par Stoxx, l'un des principaux fournisseurs d'indices de marché
- Les dividendes nets détachés ne sont pas réinvestis
- L'indice est pondéré par la capitalisation de chacune des actions qui le composent.
- L'indice est rebalancé chaque trimestre.

Pour plus d'informations sur l'indice, veuillez consulter le site <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=SX7E>

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'émetteur n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

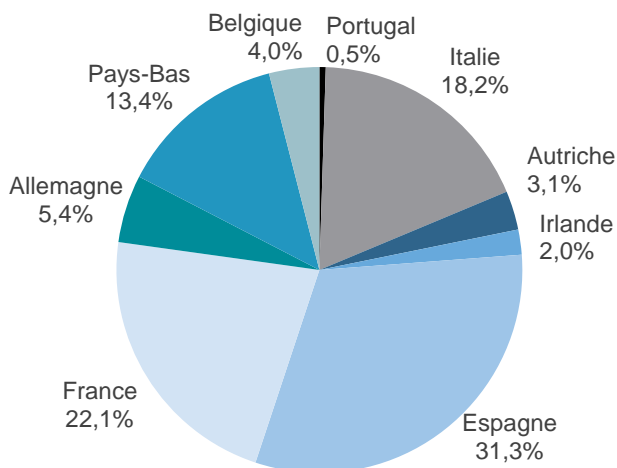
NIVEAU DE L'INDICE EURO STOXX® BANKS DU 27 FÉVRIER 2009 AU 27 FÉVRIER 2019 (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS)

Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour ce qui est des données historiques de marché.



Source : Bloomberg, le 27 février 2019

Répartition géographique de l'indice Euro Stoxx® Banks



Source : Bloomberg, le 27 février 2019

Composition de l'indice Euro Stoxx® Banks à la date du 27 février 2019

Nom	Poids	Nom	Poids
Banco Santander SA	17,0%	Commerzbank AG	1,65%
BNP Paribas	12,2%	Mediobanca Banca di Credito Finanziario	1,31%
ING Groep NV	11,0%	Banco de Sabadell SA	1,27%
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA	8,9%	Bank of Ireland Group PLC	1,25%
Intesa Sanpaolo SpA	8,5%	Bankinter SA	1,12%
UniCredit SpA	5,8%	Natixis	1,03%
Société Générale	5,1%	FinecoBank Banca Fineco SpA	1,01%
KBC Group NV	4,0%	Raiffeisen Bank International AG	0,79%
Deutsche Bank AG	3,7%	Bankia SA	0,78%
Crédit Agricole S.A.	3,2%	AIB Group PLC	0,77%
CaixaBank SA	2,8%	Banco BPM SpA	0,73%
ABN AMRO Group NV	2,7%	Unione di Banche Italiane SpA	0,53%
Erste Group Bank AG	2,5%	Banco Comercial Portugues SA	0,49%

Source : Bloomberg, le 27 février 2019

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

L'investisseur est invité à consulter la rubrique facteurs de risque du Prospectus de Base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- **Risque lié au sous-jacent** – Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice EURO STOXX® BANKS et donc à l'évolution du marché actions européen.
- **Risque découlant de la nature du produit** – En cas de revente du produit avant l'échéance ou, selon le cas, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾, alors que les conditions de remboursement anticipé ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie uniquement, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur dates d'Échéance⁽¹⁾. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.
- **Risques de marché** - Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice EURO STOXX® BANKS (dividendes non réinvestis), mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si le niveau de l'indice clôture aux alentours de 50 % de baisse par rapport à son niveau initial.
- **Risque de liquidité** – Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de crédit** – L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières, en cas de défaillance probable ou certaine du Garant de la formule, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant de la formule au titre de la Garantie ou l'Investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des Titres de Créance émis par l'Émetteur.



PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR0013406279
Forme juridique	Titres de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
Émetteur	BNP Paribas Issuance B.V. ⁽¹⁾ , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais
Garant de la formule	BNP Paribas S.A. ⁽¹⁾ . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.
Montant de l'émission	30 000 000 €
Valeur nominale	1 000 €
Prix d'émission	Il progressera de façon constante durant la période de commercialisation, de 99,889 % de la valeur nominale le 11 mars 2019 à 100 % de la valeur nominale le 31 mai 2019.
Éligibilité	Compte-titre, contrats d'assurance vie ou de capitalisation
Offre au public	Oui, en France uniquement
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance
Commissions de distribution	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. aux distributeurs. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1 % TTC du montant placé par le distributeur. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Leur détail est disponible sur demande auprès du distributeur.
Sous-jacent	EURO STOXX® BANKS – code Bloomberg : SX7E Index
Période de commercialisation	Du 11 mars 2019 au 31 mai 2019
Date d'émission	11 mars 2019
Date de Constatation Initiale	4 juin 2019
Dates de Constatation Quotidienne de Remboursement Anticipé Automatique	Tous les jours de bourse entre le 4 juin 2020 (inclu) et le 4 juin 2029 (exclu)
Dates de Remboursement Anticipé Automatique	10 jours ouvrés après la Date de Constatation Quotidienne de Remboursement Anticipé Automatique correspondante
Date de Constatation Finale	4 juin 2029
Date d'Échéance	18 juin 2029
Publication de la valorisation	Valorisation quotidienne, dans des conditions normales de marché, publiée sur la page Reuters [FR0013406279=BNPP], Telekurs et sur Bloomberg. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Triple valorisation	Une triple valorisation sera établie tous les quinze (15) jours par les sociétés Thomson Reuters et Sungard, sociétés indépendantes du Groupe BNP Paribas..
Agent de calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflit d'intérêts).
Liquidité	Quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %.
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)

(1) Notations de crédit au 27 février 2019 :

- BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A, Moody's Aa3 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.



AVERTISSEMENT

Eurostoxx Banks Quotidien Juin 2019 (ci-après les « Titres de créance ») sont des Euro Medium Term Notes présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé), pouvant notamment être utilisées comme valeurs de référence de contrats d'assurance vie ou de capitalisation libellés en unités de compte et dont la souscription, le placement, la revente pourra intervenir par voie d'offre au public, en France uniquement. Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Titres de créance au regard de leur situation financière, la présente brochure et la documentation juridique des Titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les Titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur les Titres de créance en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. La documentation juridique des Titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base pour l'**Émission** de Notes, daté du 5 juin 2018 visé par l'**Autorité** des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 18-226, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'**émission** (« Final Terms ») datées du 11 mars 2019, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'**Émission** (« Issue-Specific Summary »), dont une copie pourra être obtenue sur simple demande auprès de BNP Paribas Arbitrage SNC. Conformément à l'**article** 212-28 du règlement général de l'**AMF**, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risques » du Prospectus de Base. Cette brochure a été communiquée à l'**AMF** conformément à l'**article** 212-28 de son règlement général. **L'attention** des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule, un risque de marché ainsi qu'un risque lié à la liquidité du produit. En cas d'**incohérence** entre cette brochure et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaudra. La documentation juridique est disponible sur demande auprès du distributeur.

Euro STOXX 50® est la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX ne soutient, ne garantit, ne vend ni ne promeut en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'indice et décline toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.